

Comité Technique Local du 28 septembre 2020

Six points étaient à l'ordre du jour pour vote :

- 1- approbation des PV des CTL du 24/04/20 et 26/05/20
- 2- transfert de gestion du centre hospitalier de Sète vers la trésorerie hospitalière ouest Hérault
- 3- création du Service de Gestion Comptable Coeur d'Hérault
- 4- création de 3 postes de conseillers aux décideurs locaux
- 5- fusion des Trésoreries de Castries et Cournonterral
- 6- transfert d'un emploi d'agent de service technique de Montpellier à Béziers

En ouverture de séance, FO DGFIP 34 a lu la déclaration liminaire suivante :

DÉCLARATION LIMINAIRE **NRP comment abuser son monde**

M. Le Président,

Ce CTL est consacré pour une large part au Nouveau Réseau de Proximité. Il entre dans sa phase immobilière.

Vous persistez à détruire le réseau de services publics de proximité dense et pertinent puisqu'accessible de manière égalitaire pour tous les citoyens.

En vous obtenant vous consacrez la relégation d'une partie de la population en citoyens de seconde zone, éloignés des centres urbains, ignorants ou dépourvus face à un modèle de société du tout numérique. Vous réinventez l'illettrisme au 21ème siècle sous l'appellation de l'illectronisme ; il frappe 53 % des plus de 75 ans, 34 % des personnes sans diplôme et 16 % des ménages les plus modestes.

N'essayez pas de rebondir en nous répondant que les Maisons de service viendront opportunément apporter tout le soutien nécessaire aux nouveaux proscrits, ce ne seront que des points de contact livrés à des interlocuteurs totalement ignorants de nos missions et appelés à orienter les usagers vers des services dépourvus d'effectifs suffisants.

Cette vaste farce d'un maillage territorial densifié aura peut être dupé les élus héraultais, ailleurs elle ne passe pas. Vous prenez le risque aujourd'hui d'entraîner notre département dans une erreur manifeste d'appréciation.

Le Schéma départemental n'est pas signé dans de nombreux départements, l'adhésion des présidents des intercommunalités demeure inexistante également sur bien des régions.

Vos homologues seraient-ils moins pertinents dans leur explication ?

Ou devinent-ils confusément que la vraie nature du NRP n'est que le prétexte à une industrialisation des tâches uniquement guidée par une logique d'économies, avec bien entendu des suppressions d'emplois sans la moindre considération pour les agents de la DGFIP, les usagers et les collectivités.

Bien sûr, la démétropolisation pouvait être un argument pour un élu, la perspective de voir le bassin d'emploi local croître pourrait paraître particulièrement séduisante. Vous l'avez sans doute utilisée.

Dans les faits, Lunel, Lodève et Gignac n'ont pas été retenus dans la première vague mais en plus tout le monde n'aura pas satisfaction. C'est donc tout au plus 20 emplois qui pourraient être implantés dans L'Hérault sans lien direct avec les usagers.

En réalité le NRP n'est à l'avantage de personne.

Vous allez déplacer des agents, après avoir pris leur attache. Mais dans les faits leur mobilité ne se fera que par obligation et vos primes de restructuration ne font pas illusion dans la durée au regard des contraintes financières et physiques que vous ferez porter aux uns et aux autres.

Autre sujet d'inquiétude, le volume des transferts d'emplois au regard de la charge de travail, a t'il été correctement évalué ? Nous touchons là aux conséquences de votre obstination.

La situation des services est déjà assez compliquée du fait du dogme inepte de réduction des effectifs systématique au titre de l'exemplarité imposée à la DGFIP. Si vous ajoutez une désorganisation supplémentaire vous conduisez nos services locaux dans le mur.

Sans verser dans un manichéisme exacerbé, l'idée de porter atteinte à notre administration existe.

La création du métier de Conseiller aux décideurs locaux en a le parfum.

Outre le fourre-tout des missions peu ou mal assurées non par faute de compétence mais par manque d'effectifs depuis des années, vous allez exposer des agents de la DGFIP à la critique. Les CDL seront pris entre d'un côté des SGC aux tâches industrialisées et anonymisées et de l'autre des collectivités appelées à apprécier la qualité du conseil via l'indicateur CL-24.

Espérons qu'avec les relations que vous avez su nouer avec les élus, vous pourrez le cas échéant apporter un soutien à vos CDL.

Au-delà du NRP, Monsieur le Président, prenez garde, la Covid 19 a été un douloureux révélateur pour les agents de la DGFIP.

Eux dont le sens du service public était inscrit dans leur ADN, au bénéfice de tous, ont découvert que cette culture professionnelle vous servait pour les abuser.

84 % des agents de la DGFIP estiment que la DGFIP va dans la mauvaise direction, la pandémie reprend, si un confinement local ou ponctuel devait se reproduire vous pouvez déjà être assuré que vous avez déjà obtenu la défiance de tous pour votre gestion de la crise.

CONTENU DES ECHANGES

Le point 1 : Les 2 PV ont été approuvés à l'unanimité.

Le point 2 nous engageait directement dans l'opposition au Nouveau Réseau de Proximité (NRP). Une fois de plus, FO DGFIP 34 a affiché sa totale opposition au projet.

Le calendrier présenté prouve que la Direction agit en service commandé sans tenir compte des contraintes ou des difficultés à naître de ce transfert.

Vos représentants ont rappelé au Directeur qu'il avait un temps considéré que l'ouverture de comptes de dépôts de fonds pour les hôpitaux concernés était un préalable nécessaire. Aujourd'hui, ce préalable n'est plus d'actualité.

Autre point d'opposition, le volume des emplois transférés nous laisse particulièrement perplexes. De toute évidence, pour l'administration, le volume de travail transféré est quasiment concomitant avec le nombre d'agents disposés à muter. Pour FO, une analyse rapide fait ressortir que le transfert est plus proche de 7 équivalents temps plein (ETP).

Face à notre perplexité, la Direction s'engage à nous fournir les éléments de calcul de l'activité suivant ses critères lors de la seconde convocation CTL, convaincue que l'ensemble des organisations syndicales voterait contre et l'obligerait à convoquer de nouveau l'instance.

C'était sans compter sur l'amateurisme syndical de la CFDT locale qui s'est prononcée pour avec réserve (formule inédite) alors que cette organisation au niveau national est depuis le début opposée au NRP !

La Direction n'a pas abusé de cette ineptie et nous fournira ses calculs et le cas échéant se dit prête à recalibrer le nombre d'ETP.

Le point 3 s'inscrivait également dans le NRP avec la création du premier SGC de l'Hérault. A l'issue du transfert des emplois sur la nouvelle structure, les effectifs implantés seront de un A+, un A, dix B et cinq C soit 17 personnels au 01/01/21. On constate une vacance sur la catégorie C et une pour le poste d'adjoint de catégorie A. La Direction a précisé que tous les agents, y compris ceux de Clermont l'Hérault, feront une demande de mutation compte tenu du changement de nature de la structure. Une note de service locale paraîtra le 15/10/20 pour décliner les modalités du mouvement NRP au 01/01/21.

Vos représentants FO ont demandé à l'administration une confirmation de l'adéquation entre le nombre de collègues et la charge de travail après mise en place de la structure, le NRP ne devant pas être synonyme de suppressions d'emplois.

L'organisation du travail n'est pas encore définie à deux mois de l'échéance même si l'administration refuse la mise en place d'une gestion par portefeuille.

Vos représentants ont confirmé leur opposition au NRP par un vote contre, là encore l'administration n'aura pas à nous convoquer pour un nouveau CTL sur ce point faute d'un vote unanime contre des OS, la CFDT locale ayant de nouveau confirmé son adhésion au NRP.

Le point 4 concernait la création de trois postes de conseillers aux décideurs locaux (CDL). Dans le cadre de la promotion du NRP, la DGFIP s'est employée à discréditer le travail des comptables en affirmant haut et fort qu'ils ne sont pas capables d'apporter une qualité pertinente de conseil aux élus.

Vos représentants FO DGFIP ont répondu en substance que les suppressions d'effectifs systématiques sur les trésoreries avaient obligé les comptables à revenir au cœur du métier pour maintenir les missions comptables de recouvrement et de dépense. Si la DGFIP avait l'ambition de remettre à niveau les effectifs, la création des CDL ne se justifierait pas.

La Direction a une approche assez étonnante de la création de la fonction, à raison d'un CDL par EPCI, elle affirme sans rougir que la DGFIP vient de créer 1200 emplois sur

l'ensemble du territoire, rapproché aux suppressions de postes chaque année on croit rêver.

FO DGFIP 34 voit plutôt dans ces créations de postes un début d'externalisation dans le prolongement du projet de création des agences comptables pour le moment suspendu. Toutes ces manœuvres relèvent d'une volonté de mettre un terme à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables, d'autant que l'assurabilité des risques devient de moins en moins soutenable.

Le poste de CDL sera particulièrement exposé. Choisi par le Directeur local et sous son autorité. Il sera exposé entre une Direction, un Comptable d'un SGC et des élus dont les attentes pourront diverger et créer des situations inconfortables.

Le Directeur nous a assuré qu'il saurait faire la part des critiques et que ces CDL auraient l'appui des SGC et des services de Direction comme la DCL et le PNSR. Nous verront à l'épreuve des faits...

Le point 5 concernait la concrétisation de la fusion en une seule entité, avec une seule tenue comptable, un seul codique et outil (Hélios), de la Trésorerie de Cournonterral et Castries, déjà regroupées sur un même lieu le 1^{er} septembre 2019. Bien évidemment nous avons voté contre puisque cette disposition déjà effective depuis un an s'inscrit dans le NRP avec la création de deux futurs SGC et la fermeture en janvier 2022 de Castries.

Le point 6 : transfert d'un emploi d'agent technique de Chaptal vers Béziers Verdier soumis au vote. Ce transfert se faisant au bénéfice d'un collègue de l'Hérault, nous avons voté pour.

Questions diverses :

-suite au mel du DGFIP du 25/09/20 indiquant une nouvelle dotation de PC portables et de la recrudescence de la pandémie, vos représentants FO ont demandé quelle serait la dotation allouée à l'Hérault. 25 à 30 ordinateurs devraient être livrés dans l'objectif national de doter 40 % des agents de PC portables dans le cadre du télétravail.

-Le Trésorier des Matelles et son équipe assuraient la gestion du poste de Ganges. Un nouveau comptable a été nommé sur Ganges sans personnel, comme à l'accoutumée. Les agents des Matelles sont susceptibles d'assurer des permanences sur ce poste. FO DGFIP34 a demandé que soient respectées les règles d'affectation et qu'une lettre de mission leur soit transmise. Par extension, nous avons posé la question pour les agents du SIP Ouest Hérault et des futurs SGC ou SIE appelés à se rendre sur des antennes. La lettre de mission est également nécessaire. NB : vérifiez bien, si vous êtes dans ce cas de figure, que votre assureur vous couvre pour ce type de déplacement et non pas uniquement pour les trajets domicile-travail.

-La Direction nous a confirmé que la note de service du 15/10/20 consacrant le mouvement NRP du 01/01/21 trouvait également son application pour tous les agents qui voudraient saisir l'opportunité d'une mutation dans le cadre des vacances d'emplois nées du mouvement NRP, dans la mesure où leur départ ne viendrait pas fragiliser leur structure d'origine.

-Chaptal : Nous vous avons donné les pistes immobilières de la DDFIP dans le compte rendu du CHSCT du 07/09/20.

Lors de ce CTL, la Direction a précisé que la perspective de l'occupation d'un immeuble domanial s'éloignait. Par contre, une construction en dur sur le Millénaire pourrait être envisagée dès lors que la Mairie donnerait son aval. De telle sorte que l'occupation de Chaptal puisse cesser en 2022 ou à minima demeurer partiellement.



SECTION
HÉRAULT

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DRFIP

NOM :-PRENOM :.....

GRADE : Echelon : Indice :

FO DGFIP 34

fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/

site national : www.fo-dgfip.fr/

AFFECTATION :.....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL

☎ 04.67.15.75.65